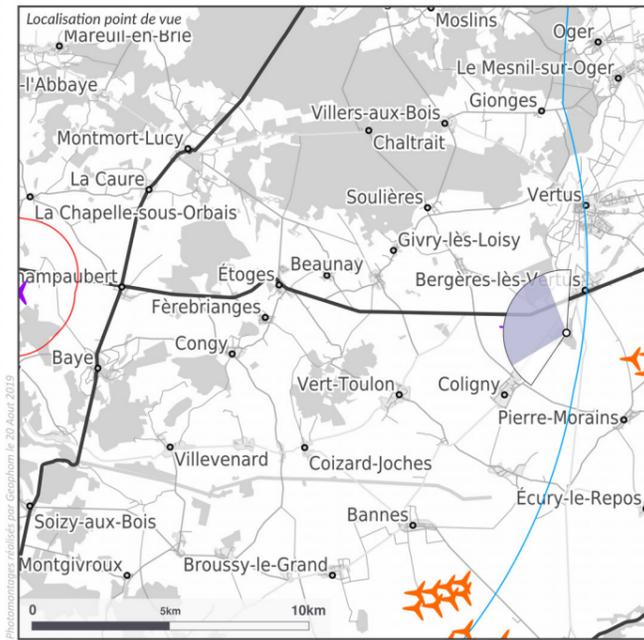


Cadrage à 100° présenté sur la double page suivante



E06 E05 E04 E03 E02 E01
10.6km 11.2km 14.2km



Légende
Projet / Contexte

Projet de l'étude : 6 éoliennes

Parcs construits : 12 parcs : 85 éol.

Parcs autorisés : 3 parcs : 43 éol.

Parcs en instruction : 11 parcs : 65 éol.

Point de vue

APN, focale 24x36 : **APS-C, 42mm**
 Resolution, projection : **122 px./degré, cylindrique**
 Coordonnées L93 : **772928 6863137**
 Azimut, champ visuel : **289.7°, 100°**
 Date et heure locale : **29/03/2019 12:52**
 Eclairage, azimut, haut. soleil : **Latéral, 171.6°, 44.5°**

Projet éolien

Nb eol., diam. rotor, haut. tot. : **6, 117m, 149.5m**
 Orientation rotor : **109.5°**
 Eolienne la plus proche : **E06 à 19.8km, azimut 274.9°**
 Eolienne la plus éloignée : **E01 à 23.4km, azimut 276.7°**

Perception théorique du projet*

Fraction visible⁽¹⁾ : **75.3%**
 Cumul haut. apparente⁽²⁾ : **1.8°**
 Largeur apparente⁽³⁾ : **1.8°**
 Fraction visible dans contexte⁽⁴⁾ : **3.1%**

Perception théorique du contexte (à 360°)*

Fraction visible⁽¹⁾ : **27.2%**
 Cumul haut. apparente⁽²⁾ : **57.2°**

Situation du point de vue



* Les calculs de visibilité ont été réalisés terrain nu au pas de 75 m. (aucun obstacle visuel n'est pris en compte)

- (1) La fraction visible du projet correspond au pourcentage visible des éoliennes.
- (2) Cumul des hauteurs apparentes, en degrés
- (3) Largeur apparente du projet, en degrés
- (4) Part occupée par le projet dans la visibilité de toutes les éoliennes

Le contexte éolien désigne les parcs éoliens et projets pris en compte dans les calculs de visibilité et dans les photomontages. Ils sont situés dans l'Aire d'Étude Paysagère et parfois au-delà (cf. §1.5 "Contexte éolien du projet").

Cadrage à 100° présenté sur la double page suivante

Etat initial

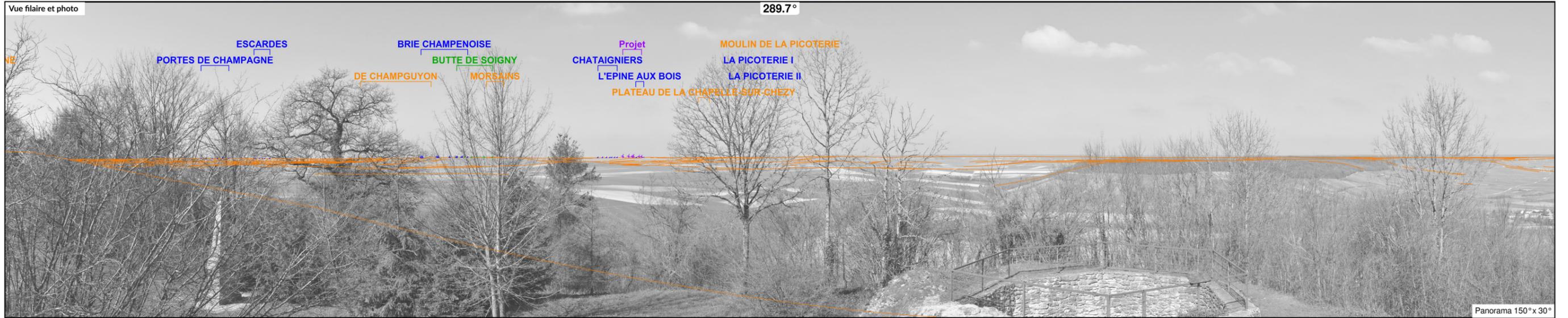
289.7°



Panorama 150° x 30°

Vue filaire et photo

289.7°



Panorama 150° x 30°

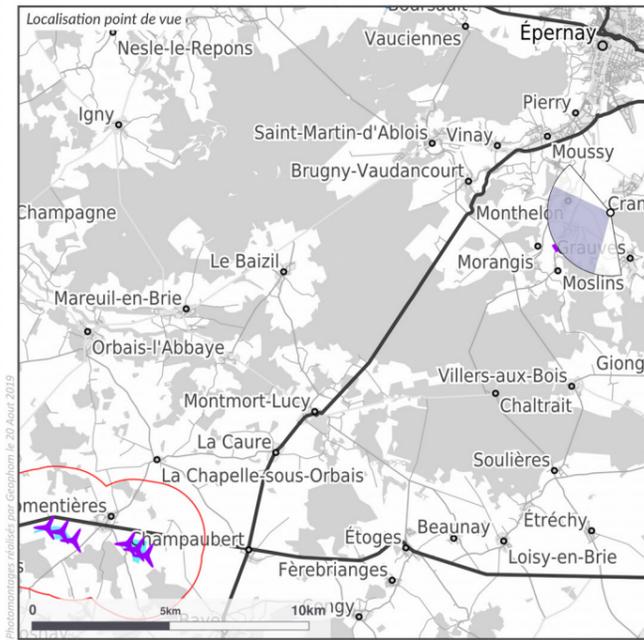
Photomontage

289.7°



Panorama 150° x 30°

E06 E05 E03 E04 E02 E01
19.8km 20.5km 23.4km



Point de vue

APN, focale 24x36 : **APS-C, 42mm**
 Resolution, projection : **122 px./degré, cylindrique**
 Coordonnées L93 : **769943 6876932**
 Azimut, champ visuel : **245.7°, 100°**
 Date et heure locale : **27/03/2019 11:57**
 Eclairage, azimut, haut. soleil : **Latéral, 162.7°, 42.6°**

Projet éolien

Nb eol., diam. rotor, haut. tot. : **6, 117m, 149.5m**
 Orientation rotor : **65.5°**
 Eolienne la plus proche : **E06 à 20.8km, azimut 234.2°**
 Eolienne la plus éloignée : **E01 à 23.3km, azimut 241.5°**

Perception théorique du projet*

Fraction visible⁽¹⁾ : **47.9%**
 Cumul haut. apparente⁽²⁾ : **1.1°**
 Largeur apparente⁽³⁾ : **7.2°**
 Fraction visible dans contexte⁽⁴⁾ : **35.2%**

Perception théorique du contexte (à 360°)*

Fraction visible⁽¹⁾ : **2.5%**
 Cumul haut. apparente⁽²⁾ : **2.1°**

Situation du point de vue



* Les calculs de visibilité ont été réalisés terrain nu au pas de 75 m. (aucun obstacle visuel n'est pris en compte)

- (1) La fraction visible du projet correspond au pourcentage visible des éoliennes.
- (2) Cumul des hauteurs apparentes, en degrés
- (3) Largeur apparente du projet, en degrés
- (4) Part occupée par le projet dans la visibilité de toutes les éoliennes

Le contexte éolien désigne les parcs éoliens et projets pris en compte dans les calculs de visibilité et dans les photomontages. Ils sont situés dans l'Aire d'Étude Paysagère et parfois au-delà (cf. §1.5 "Contexte éolien du projet").

Légende

Projet / Contexte

Projet de l'étude :

6 éoliennes



Parcs construits :

12 parcs : 85 éol.



Parcs autorisés :

3 parcs : 43 éol.

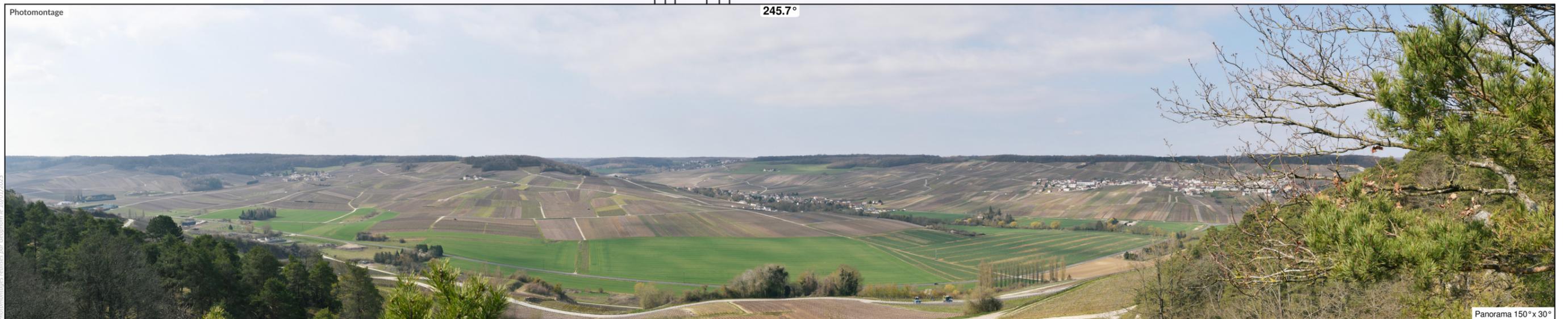
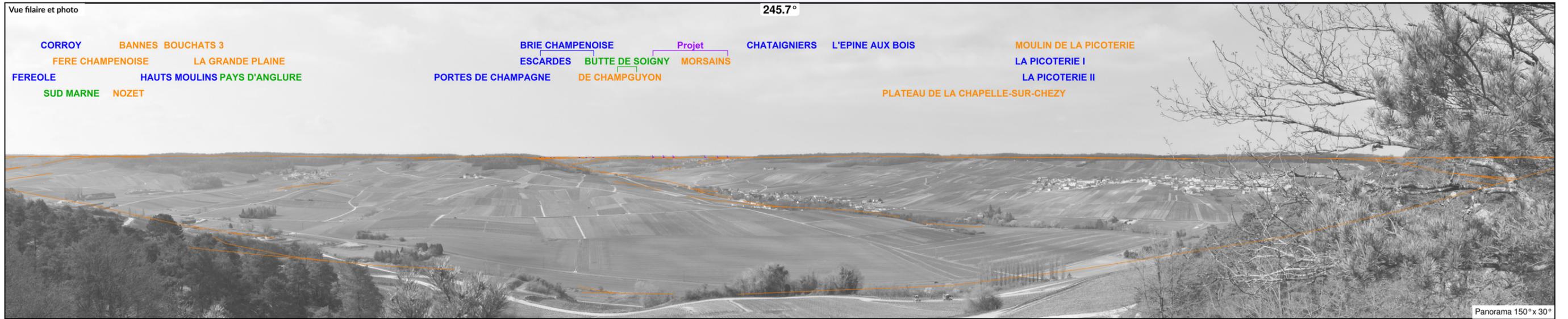


Parcs en instruction :

11 parcs : 65 éol.



Cadrage à 100° présenté sur la double page suivante



E06 E05 E04 E03 E02 E01
20.8km 21.1km 23.3km



PROJET EOLIEN DE FROMENTIÈRES : PRÉ-DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET PAYSAGER

septembre 2017

SOMMAIRE

	<i>OBJET ET CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE</i>	5
	<i>LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN ET LA CHARTE « ÉOLIENNES ET PAYSAGES DU CHAMPAGNE »</i>	6
1	ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉ	8
1.1.	<i>L'ORGANISATION DES PAYSAGES</i>	9
1.1.1	LES RELIEFS	9
1.1.2	L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DES SOLS	10
1.1.3	L'URBANISATION ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT	11
1.2	<i>LES ENJEUX PAYSAGERS ET LIÉS LA RECONNAISSANCE SOCIALE DES PAYSAGES</i>	12
1.2.1	LES PAYSAGES À ENJEUX	12
1.2.2	LES ENJEUX RÉSIDENTIELS, OU LIÉS À LA RECONNAISSANCE SOCIALE ET À LA FRÉQUENTATION DES PAYSAGES	14
1.2.3	CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET LIÉS AU CADRE DE VIE	16
1.3	<i>LES ENJEUX PATRIMONIAUX</i>	18
1.3.1	LES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS	18
1.3.2	LES SITES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI DE 1930.....	21
1.3.3	LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES.....	21
1.3.3	LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EXISTANTS OU À L'ÉTUDE.....	22
1.3.4	LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO	22
1.3.5	CARTE DES SITES LOI DE 1930, DES PVAP, DES PNR ET DU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO	23
1.4	<i>LE CONTEXTE EOLIEN DU PROJET</i>	24
2.	PERCEPTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS	25
2.1	<i>PERCEPTION GÉNÉRALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)</i>	26
2.2	<i>PAYSAGES À ENJEU ET PERCEPTIONS DE LA ZIP</i>	28
2.3	<i>ENJEUX PATRIMONIAUX ET PERCEPTIONS DE LA ZIP</i>	32
2.3.1	MONUMENTS HISTORIQUES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	32
2.3.2	SITES LOI DE 1930, PVAP, PNR, PATRIMOINE MONDIAL UNESCO ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	35
2.4	<i>SITES RÉSIDENTIELS, RECONNUS OU FRÉQUENTÉS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP</i>	38
2.4.1	SITES SOCIALEMENT RECONNUS ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	38
2.4.2	ITINÉRAIRES DE GRANDE RANDONNÉE ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	39
2.4.3	ROUTES FRÉQUENTÉES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP.....	40
2.4.4	VILLAGES ET PERCEPTIONS DE LA ZIP	41
2.5	<i>PERCEPTIONS CUMULÉES DE LA ZIP AVEC LES AUTRES PARCS ET PROJETS ÉOLIENS</i>	43
2.6	<i>SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS</i>	43

OBJET ET CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE

OBJET DE L'ÉTUDE

L'objet de la présente étude est d'établir un pré-diagnostic paysager et patrimonial, en vue du développement d'un projet éolien sur la commune de Fromentières (Marne).

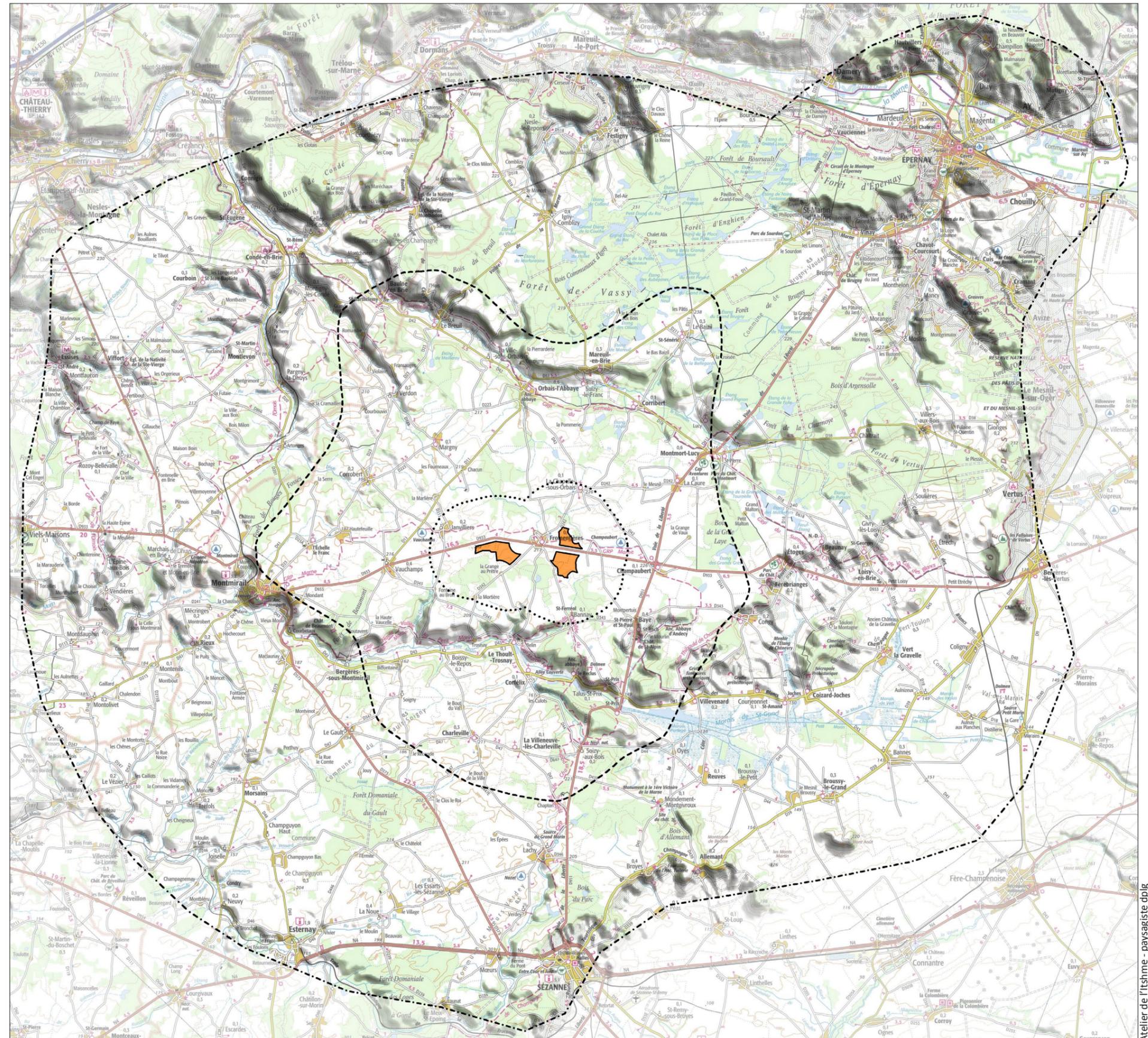
Il s'agit notamment :

- de recenser et de hiérarchiser les enjeux paysagers ou liés au patrimoine réglementaire protégé, aux alentours de la Zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet de Fromentières ;
- de recenser les secteurs à enjeux présentant une sensibilité au projet et d'évaluer le niveau de cette sensibilité ;
- d'analyser les conditions de perception de la ZIP depuis certains points de vue à enjeux ;
- d'offrir en conclusion une vision synthétique des sensibilités au projet éolien de de Fromentières.

CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE

Le périmètre de l'aire d'étude s'étend à une distance de la ZIP qui varie de 15 à 30 km. Ce périmètre tient compte des perceptions potentielles du projet, envisagées sur la base d'une carte de la Zone d'Influence Visuelle de la ZIP (présentée plus loin dans le rapport d'étude). Il tient également compte du périmètre « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le très fort niveau d'enjeu de ce périmètre justifie qu'il soit partiellement inclus dans l'aire d'étude, bien qu'il soit situé à plus de 22 km de la ZIP (aux alentours d'Épernay).

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



Carte des aires d'analyse de l'étude paysagère et patrimoniale
(fond de plan : IGN)

LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN ET LA CHARTE « ÉOLIENNES ET PAYSAGES DU CHAMPAGNE »

Le projet éolien de Fromentières se situe dans le département de la Marne, dans la partie occidentale de l'ancienne Région Champagne-Ardenne (partie de la nouvelle Région Grand Est). Le Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne (SRE) a été arrêté par le préfet de Région le 29 juin 2012. Il s'agit d'un document essentiel pour resituer, à l'échelle régionale, les enjeux paysagers de l'aire d'étude.

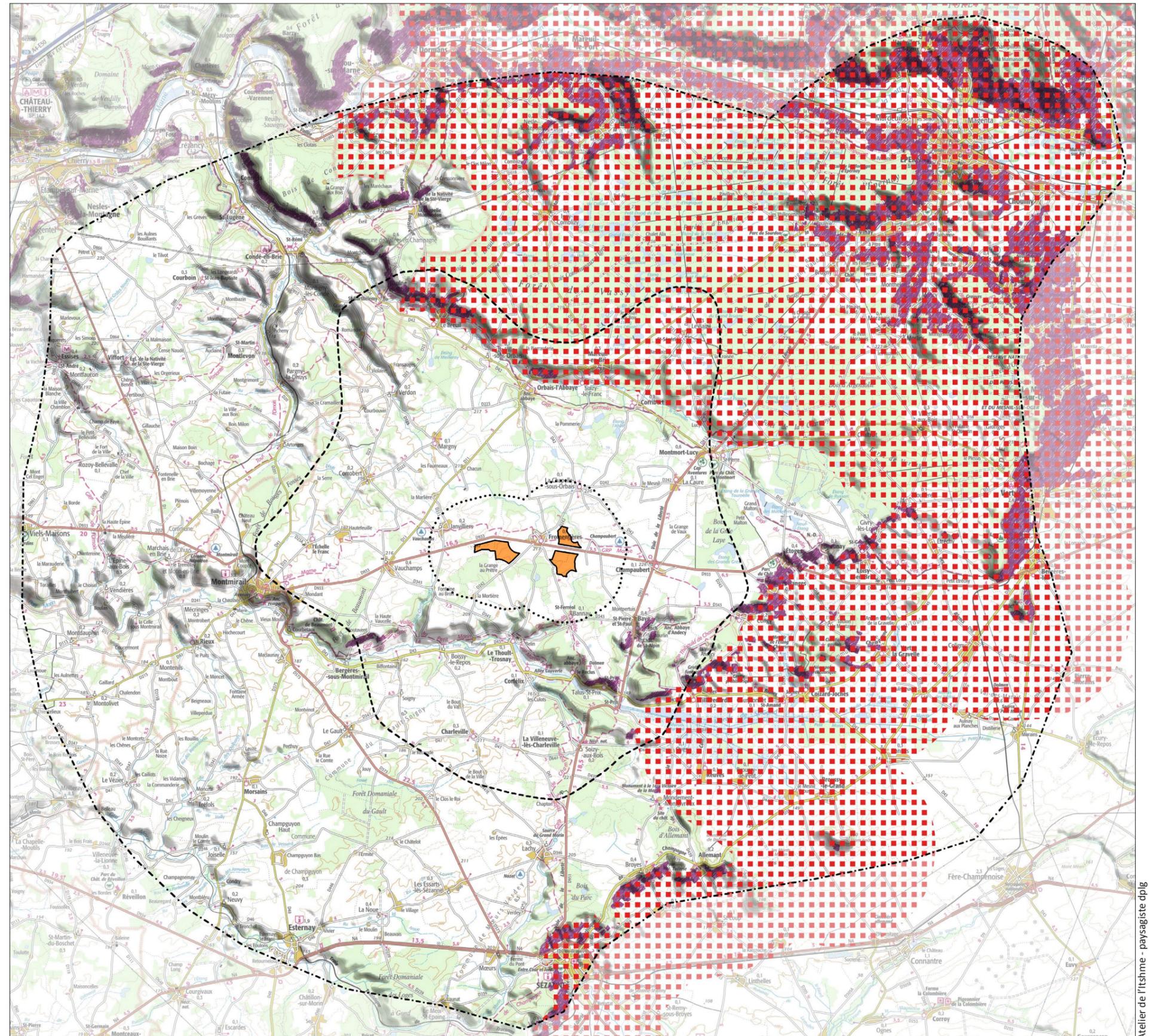
Le SRE précise : « Le paysage du vignoble champenois et de la vallée de la Marne représentent un ensemble patrimonial unique et de notoriété mondiale qui justifie une protection vis-à-vis du développement éolien ». Avec le Sud-Aubois, « Ces paysages emblématiques qui construisent l'identité régionale sont jugés incompatibles avec le développement de l'éolien ».

Le SRE inclut une « carte de synthèse des contraintes stratégiques », sur laquelle la partie marnaise du vignoble champenois et de la vallée de la Marne sont représentés, sous l'intitulé « relief remarquable ». Ce périmètre à enjeu reprend en grande partie les préconisations de la Charte « Éoliennes et Paysages du Champagne » (2008), commanditée par l'association « Paysages du Champagne » dans le cadre de la candidature pour l'inscription du vignoble champenois sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour mémoire, le SRE a été élaboré à l'époque où était envisagée une inscription de l'ensemble des vignobles de Champagne sur la liste du patrimoine mondial. Le périmètre candidat à l'inscription fut par la suite limité aux « Coteaux historiques » (secteur d'Épernay), à la colline Saint-Nicaise (Reims) et à l'Avenue de Champagne (Épernay), aboutissant en 2015 à la décision de l'UNESCO d'inscrire les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la liste du patrimoine mondial.

Les deux cartes qui suivent permettent de localiser la Zone d'implantation potentielle du projet éolien de Fromentières et les secteurs à enjeux paysagers recensés dans le SRE et dans la Charte Éoliennes et Paysages du Champagne.

-  Vignes
-  Relief remarquable (source : SRE)
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



Les enjeux paysagers stratégiques du Schéma régional éolien (source SRE)
(fond de plan : IGN)



 Vignes

 côtes viticoles et recul à respecter par rapport au vignoble côté plaine (source : Charte « Éoliennes et Paysages du Champagne »)

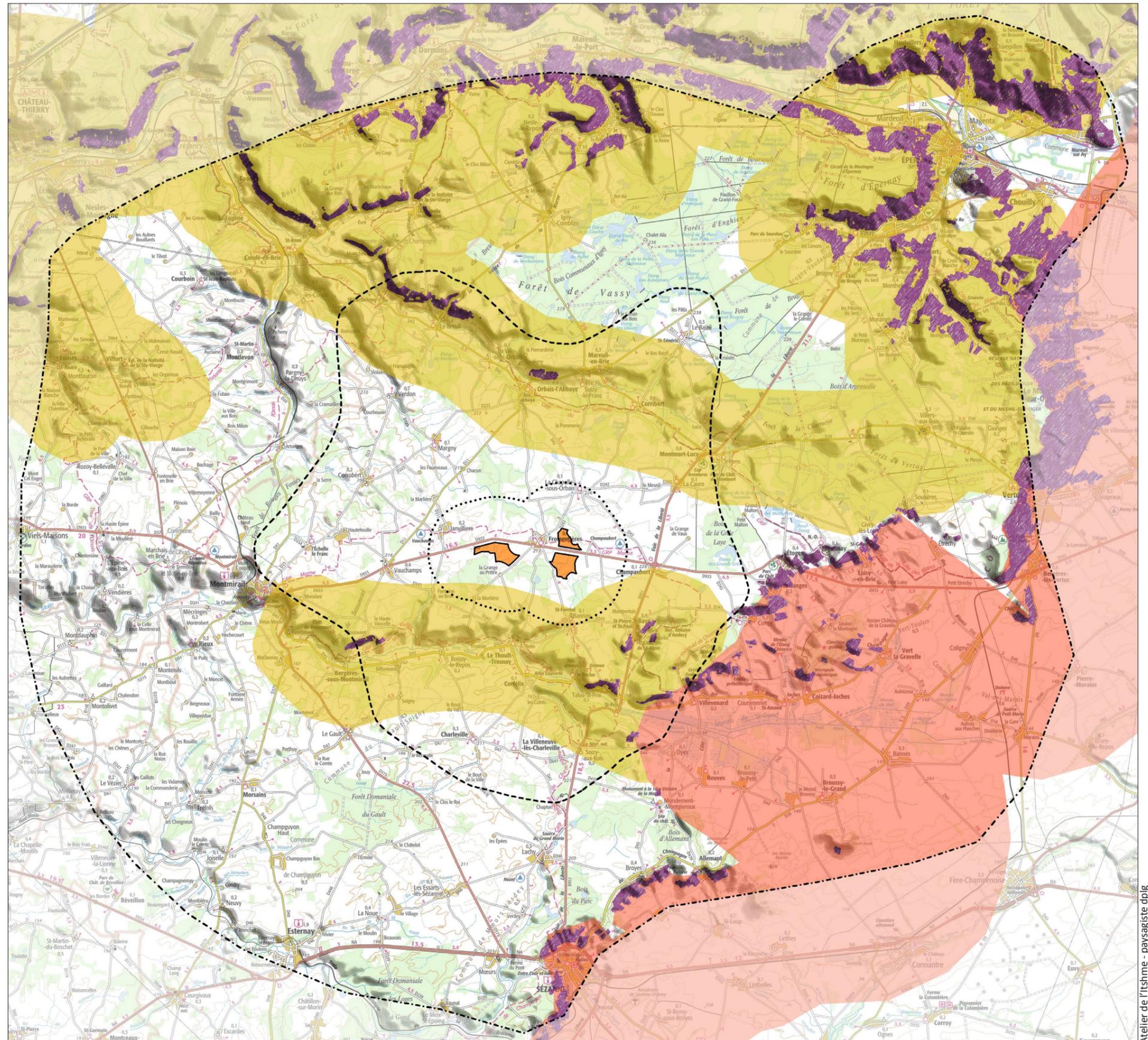
 vallées viticoles et recul à respecter par rapport au vallées côté plateaux (source : Charte « Éoliennes et Paysages du Champagne »)

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

 Aire d'étude éloignée (AEE)



Les préconisations de la Charte « Éoliennes et Paysages du Champagne »
(fond de plan : IGN)



Atelier de l'isthme - paysagiste dplg

1 ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL PROTÉGÉ

1.1. L'ORGANISATION DES PAYSAGES

1.1.1 LES RELIEFS

La majeure partie de l'aire d'étude recouvre le plateau de Brie, dont la surface est découpée par les vallées de la Marne (aux limites nord de l'aire d'étude), du Surmelin et du Petit Morin. Ces vallées sont plus profondes dans les parties ouest et nord de l'aire d'étude. Des vallons les accompagnent, également plus profonds à l'ouest et au nord. A l'écart de ces vallées, le plateau de Brie présente une surface doucement ondulée, dont les talwegs sont parcourus par de petits rus (souvent à sec). Au nord de la vallée du Surmelin, de nombreux étangs sont présents sur le plateau.

A l'est, le plateau de Brie s'achève sur les hauteurs de la côte d'Île-de-France. Cette dernière dessine une longue ligne de coteaux orientés vers l'est, qui domine la plaine de la Champagne crayeuse. Quelques buttes témoins émergent de la surface de la plaine, à l'écart de la côte : Mont Aimé, Mont Août et Montagne de Toulon.



1.1.2 L'OCCUPATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DES SOLS

L'aire d'étude se partage entre :

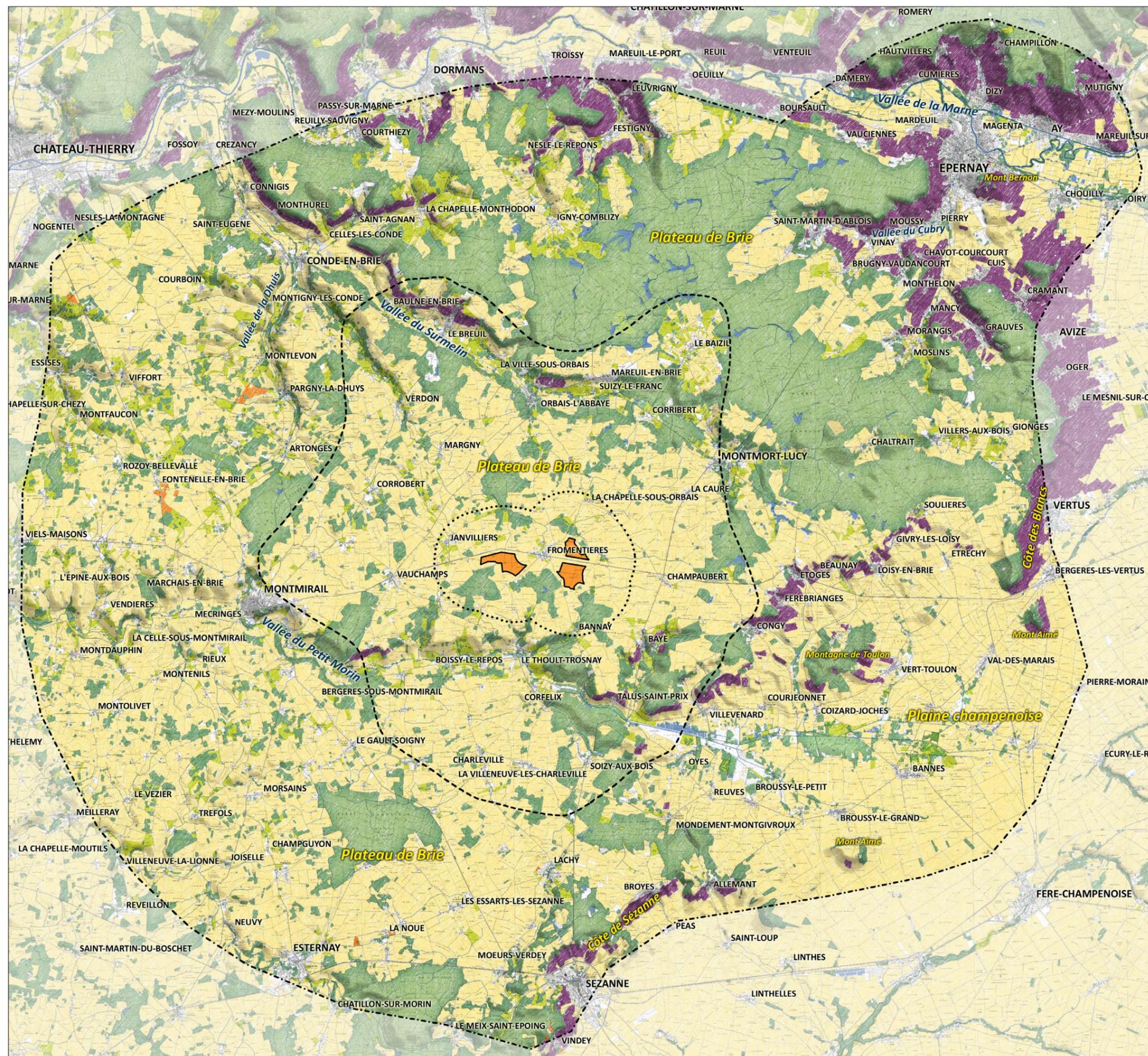
- un vaste secteur, au nord de la vallée du Surmelin, où les plateaux sont occupés par de grands massifs forestiers et présentent des paysages souvent fermés ;
- des paysages ailleurs majoritairement agricoles et plus ouverts. Au sud de la vallée du Surmelin, les boisements restent présents, mais sont plus éparés et de surface plus réduite qu'au nord. Ils sont rares dans la plaine champenoise.

La majeure partie des espaces agricoles sont occupés par des grandes cultures, à la fois sur le plateau de Brie et dans la plaine champenoise. Des prairies sont localement présentes, notamment aux lisières des grands massifs forestiers, dans la partie occidentale du plateau de Brie, et dans certaines séquences des vallées (notamment celles du Surmelin et du Petit Morin).

La vigne occupe des surfaces significatives. Elle constitue un motif paysager important, sur une partie des versants de l'aire d'étude. Elles occupent plus particulièrement les pentes de la côte d'Île-de-France, ainsi que les coteaux de la Marne et de ses petits affluents. On les retrouve sur certains coteaux de la vallée du Surmelin (notamment dans la partie ouest de l'aire d'étude), et plus ponctuellement dans la vallée du Petit Morin.

Occupation agricole et forestière des sols

-  Espaces agricoles : cultures
-  Espaces agricoles : prairies
-  Espaces agricoles : vergers et arboriculture
-  Espaces agricoles : vignes
-  Boisements et autres formations arborées
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)
-  Aire d'étude éloignée (AEE)



Carte de l'occupation agricole et forestière des sols

(données source : IGN Scan25 / Registre Parcellaire Graphique 2012)

0 5 10 Kilomètres

1.1.3 L'URBANISATION ET LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT

L'urbanisation présente une organisation variable selon les secteurs de l'aire d'étude. A l'ouest, l'habitat est diffus, et de nombreux hameaux et fermes ponctuent l'étendue du plateau de Brie. En se dirigeant vers l'est, le caractère diffus de l'habitat est moins marqué, les silhouettes bâties sont plus éparées sur le plateau et dans les vallées qui l'entailent. Dans la vallée de la Marne et le long de la côte d'Île-de-France s'égrènent de nombreux villages viticoles, à la structure urbaine souvent compacte. Enfin et dans la plaine champenoise, les villages sont plus éloignés les uns des autres, et les fermes isolées se font rares.

Située dans la vallée de la Marne et environnée de gros villages, Épernay est la principale ville de l'aire d'étude. Deux autres villes relativement importantes sont présentes : Sézanne (sur la côte d'Île-de-France) et Montmirail (dans la vallée du Petit Morin).

Le réseau routier principal s'organise à la fois sur les plateaux, sur la plaine champenoise et dans les vallées. Certains axes sont plus particulièrement fréquentés, notamment la N4, au sud de l'aire d'étude, et dans une moindre mesure les D951, D933, D1, D3 et D373.

Urbanisation et réseaux de déplacement

-  Autoroute
-  Itinéraire routier principal
-  Itinéraire routier secondaire
-  Autre itinéraire routier

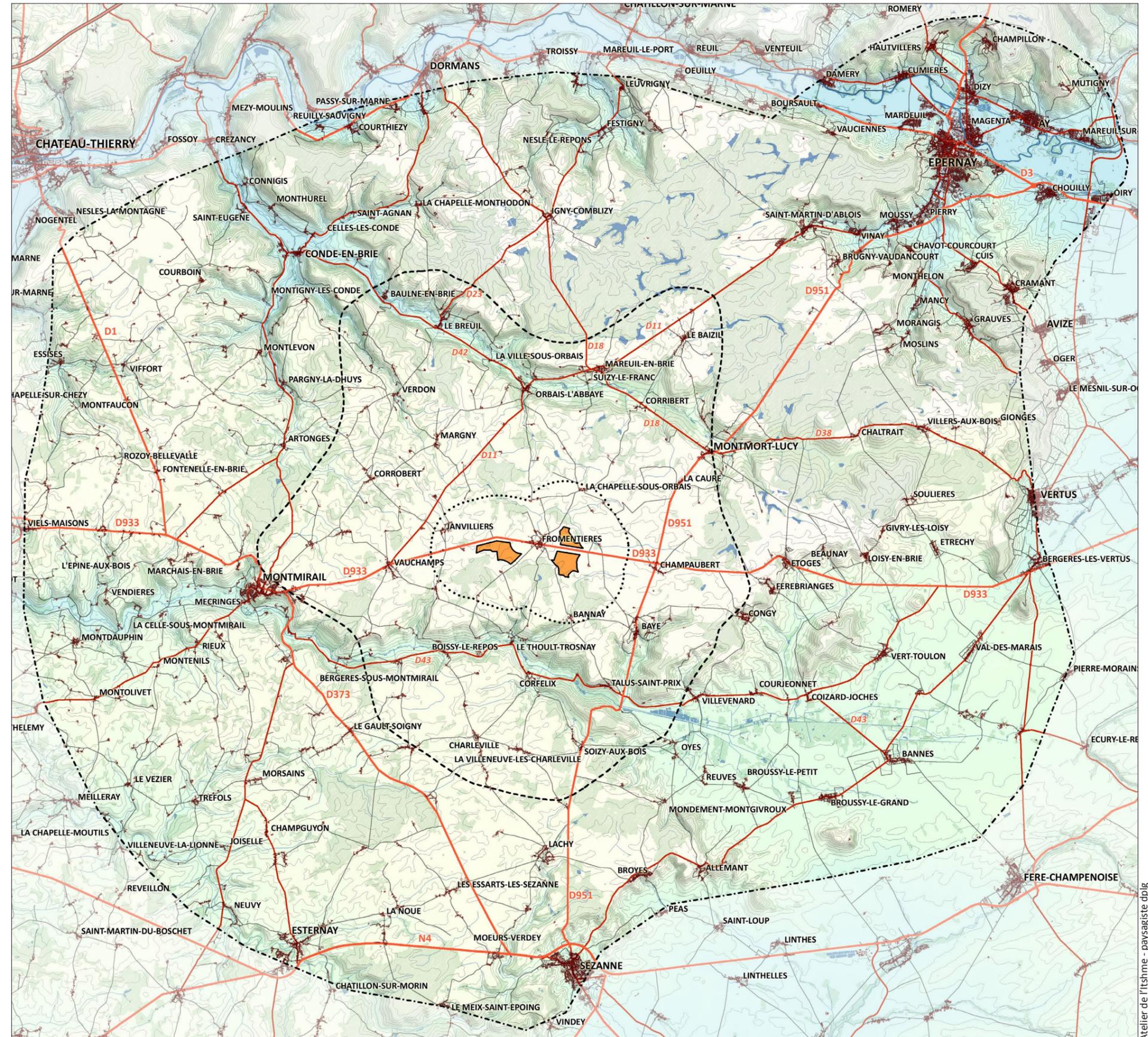
 Urbanisation

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

 Aire d'étude éloignée (AEE)



Carte de l'urbanisation et des réseaux de déplacement

(données source : IGN - OpenStreetMap)

